



**RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION  
2023/2024**

## RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION 2024-2025

En  
**2024**  
**2025**

### **la FISAF garde le cap de notre projet politique 2022/2025 tout en intégrant un contexte financier et politique de plus en plus difficile.**

Les fondamentaux de l'action de la FISAF restent inchangés d'une année sur l'autre. Ils sont le socle de notre projet politique 2022/2025.

Néanmoins, la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 se sont situés dans un contexte qui nous obligent à nous adapter. Quels sont ces éléments structurants ? le retour de l'inflation à un niveau historiquement élevé (10,1% en 2022 et 2023 et probablement 3% en 2024), les déficits publics importants qui induisent une baisse drastique de nos ressources, la confirmation du déficit d'attractivité de notre secteur, les difficultés à poursuivre la transformation de l'offre, la pression légitime des organisations internationales (ONU et Conseil de l'Europe) en faveur des droits des personnes.

**La question du déficit de financement du secteur est devenue essentielle.** En effet :

- l'inflation non compensée affaiblit le pouvoir d'achat des salariés et réduit encore l'attractivité du secteur ;
- l'insuffisance et les inégalités de financement des mesures « Ségur » mettent bon nombre d'associations en difficulté budgétaire et contribuent aux tensions sociales ;
- l'impact des surcoûts énergétiques vient affaiblir les capacités d'investissement et de transformation de l'offre des associations ;
- l'absence de mobilisation des acteurs facilite l'atonie des pouvoirs publics pour financer une nouvelle convention collective de branche et l'objectif d'une CCUE semble, à ce jour, compromis.

Dès lors, le risque d'affaïssement financier global du secteur est désormais devenu une réalité. Il concerne les associations et leurs salariés.

**Cela nous contraint :**

- ◊ à renforcer nos services vis-à-vis de nos adhérents,
- ◊ à promouvoir plus que jamais la nécessité de réformes systémiques,
- ◊ à envisager des formes d'actions différentes.

## Mais rappelons tout d'abord nos 7 fondamentaux :

- III Soutenir les **pratiques inclusives** des accompagnements pour la mise en œuvre **effective** des droits des personnes
- III **Apporter des services et des soutiens aux adhérents** pour les accompagner dans la transformation de l'offre et le mouvement inclusif
- III Faire des **capacités** et des **facultés d'autodétermination** des personnes l'élément essentiel de la construction des parcours
- III Inciter au « **mieux travailler ensemble** » entre professionnels du champ social, médico-social, sanitaire et favoriser « **l'aller vers** » les personnes, les familles, les aidants et le monde ordinaire
- III Défendre le **principe de la solvabilisation** des établissements, des services et des activités d'accompagnement pour éviter l'ubérisation de ces accompagnements
- III Accompagner nos adhérents dans le mouvement **de transformation des dispositifs de formation professionnelle et de certification**
- III Soutenir toutes les actions et initiatives pour **la reconnaissance et la revalorisation** par la branche professionnelle et les conventions collectives des métiers, nouveaux et anciens, **des qualifications et des savoir-faire des professionnels du secteur.**

## Des réformes structurelles indispensables et un plan d'investissement pluriannuel pour la transformation de l'offre.

Depuis plusieurs années, la FISAF milite pour une loi de programmation Autonomie et Handicap.

Le très vif débat qui a eu lieu à L'Assemblée nationale entre novembre 2023 et mai 2024 et qui a vu, successivement, le gouvernement soutenir puis renoncer à un projet de loi de programmation sur la dépendance, montre que cette bataille est essentielle car reprise désormais par beaucoup d'acteurs de santé et par des responsables politiques de toutes tendances. Il appartient à une organisation comme la FISAF de continuer de militer pour de telles réformes.

- La **création d'une 5<sup>ème</sup> branche autonomie** sur le modèle de la protection sociale à la française c'est-à-dire sur un modèle qui garantit l'universalité des droits, l'égalité de traitement des personnes et des acteurs, l'unité de la régulation et du pilotage des politiques publiques ainsi que le financement par la solidarité nationale.
- La crise du financement ne doit pas être de nature à interrompre le **mouvement inclusif et la transformation de l'offre** qui l'accompagne. Pour cela, et afin de surmonter les difficultés du moment, un plan d'investissement pour la transformation de l'offre est de nature à donner des perspectives aux acteurs et de la visibilité à l'action publique. Bien sûr, un tel plan a vocation à s'intégrer naturellement dans une loi de programmation.

## Rester attentif au maintien des résultats obtenus et à leur nécessaire consolidation

Comme c'était déjà le cas l'an dernier certains des résultats politiques obtenus les années précédentes, restent fragiles et toujours susceptibles d'être remis en cause. Il s'agit :

- ◊ De **l'arbitrage en faveur du maintien de la solvabilisation de l'offre (des établissements et services) comme principale source de financement du secteur**. Cet arbitrage, pour lequel la FISAF a fortement milité, a été rendu par le gouvernement, en 2020, et confirmé par la suite, lors des comités stratégiques ultérieurs de SERAFIN-PH. Mais début 2023, les déclarations du Président de la République condamnant la T2A dans le secteur sanitaire semblent devoir remettre en cause, par effet ricochet, un système de tarification basé sur l'activité. Il conviendra pour la FISAF de rester attentive à éviter un retour toujours possible d'un système de solvabilisation de la personne et de militer pour un système de tarification de nos établissements qui reconnaisse et valorise les besoins d'accompagnement des personnes en tenant compte de la diversité et de la spécificité des cohortes de personnes accompagnées.

**Les prises de position du CA de la FISAF en juin 2024** seront essentielles à porter avant les comités stratégiques et les décisions, à venir, du gouvernement. Ces positions rappellent la nécessité de construire un système de tarification dont la matrice est la personne accompagnée avec ses besoins d'accompagnement et de compensation mais aussi l'exercice de ses capacités, ses envies de parcours, d'autonomie, d'autodétermination.

- ◊ Du **soutien de la FISAF à toutes actions et mobilisations en faveur de l'attractivité de nos métiers** et des négociations en cours avec les pouvoirs publics. Le soutien de la FISAF est conditionné au respect des trois éléments ci-dessous

- ◊ **Plaider pour que tous les professionnels, sans exception**, travaillant dans nos établissements et services soient bénéficiaires de la transposition des accords du Ségur, sans distinction de l'origine des financements, Etat, Assurance maladie ou Conseils départementaux.

- ◊ **L'ouverture immédiate de négociations exclusivement sur le pouvoir d'achat pour stopper la dégradation d'attractivité, avec deux objectifs :**

- Le « rattrapage » de l'inflation 2022/2023 par l'augmentation équivalente de la valeur du point
- La transposition dans notre secteur des mesures fonction publique hospitalière : prime bas salaire, majoration des heures supplémentaires, majoration des gardes et astreintes, révision des grilles

**Changer radicalement de méthode** dans la négociation avec les pouvoirs publics. A ce jour, la méthode retenue n'a pas permis d'obtenir des résultats tangibles et a conduit à l'émergence de coordinations associatives, sur l'ensemble du territoire, contestant leurs représentations employeurs. Il convient dès lors, en priorité, de travailler avec les associations gestionnaires afin d'établir des plateformes de revendications partagées et ensuite, et seulement ensuite, de les porter auprès des pouvoirs publics en passant toutes les alliances utiles.

## Nos orientations et préserver nos méthodes

Rappelons-les :

- **Maintenir, au plus haut, le niveau d'information et d'échanges** avec nos adhérents sur les enjeux, les pratiques et l'évolution de nos environnements professionnels et associatifs.
- **Développer et partager l'innovation, diffuser les bonnes pratiques professionnelles** afin de concourir à la transformation et à l'amélioration de l'offre en agissant :
  - **en faveur de l'interdisciplinarité** entre l'ensemble des métiers contribuant à l'accompagnement global et à l'autonomie des personnes en situation de handicap, en particulier sensoriel et avec des troubles du langage.
  - **en faveur du décloisonnement** des acteurs du champ médico-social et du milieu ordinaire.
  - **en faveur du travail en commun** avec le monde universitaire et de la recherche.
  - **en faveur de l'adaptation des dispositifs** et du contenu des formations.
  - **en faveur de la reconnaissance des qualifications** et des savoir-faire innovants et probants.
- **Défendre le niveau d'excellence des accompagnements et le niveau de formation des professionnels** au bénéfice des personnes accompagnées, de la construction de leurs parcours dans le respect de leurs singularités, de leurs choix de vie et de leur citoyenneté.

## Les objectifs à court et moyen terme

Outre les engagements rappelés ci-dessus, les sujets sur lesquels la FISAf va se concentrer pour l'année à venir sont ceux souhaités par le CA en déclinaison de notre projet politique 2022/2025. Citons notamment et sans ordre de priorité

- ◊ La **finalisation du livre vert** puis la mise en chantier du livre blanc, éléments essentiels de soutien à notre projet politique et à nos demandes de réformes systémiques
- ◊ Le portage d'un plan national en faveur de **pôles d'appui ressources régionaux** et d'un **pôle national accessibilité**
- ◊ L'action pour **l'inclusion scolaire** et le « **mieux travailler ensemble** » entre Education nationale et secteur médico-social
- ◊ Le **plaidoyer Sérafin/ph** pour une tarification construite autour et pour la personne accompagnée
- ◊ Le **soutien aux associations adhérentes en difficulté** en adoptant au cas par cas les meilleures réponses et soutiens possibles
- ◊ Le **soutien à la vie et à l'animation** régionale et au réseau de nos délégués.





**Adresse administrative**

FISAF - 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux  
Tél.: 05 57 77 48 30 - [www.fisaf.asso.fr](http://www.fisaf.asso.fr) - Courriel : [contact@fisaf.asso.fr](mailto:contact@fisaf.asso.fr)

**Siège social :**

FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris  
Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation ; 11 75 04 25 875